



## Traité Pessa'him

### Michna 9 - Chapitre 10

י, ט הפסח אחר חצות, מטמא את הידיים; הפיגול והנותר,  
מטמאין את הידיים. בירך ברכת הפסח, פטר את של  
זבח; ושל זבח, לא פטר את של  
פסח, דברי רבי ישמעאל. רבי עקיבה אומר, לא זו פוטר את  
זו, ולא זו פוטר את זו.

Le Qorban Pessah, après minuit, rend les mains impures. Le Pigoul et le Notar rendent les mains impures. Si on a prononcé la bénédiction sur le Qorban Pessah, on est dispensé de la bénédiction sur le Qorban Haguiga. Si on a prononcé la bénédiction sur le Qorban Haguiga, on n'est pas dispensé de la bénédiction sur le Qorban Pessah, telle est l'opinion de Rabbi Yichmael. Rabbi Akiva dit : la première bénédiction ne dispense pas de réciter la seconde et vice versa.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)